

Séance du 9 mai 1903.
à 10 $\frac{1}{2}$ (Salle du Sénat)

Présents: M. M. Lahn, Prevost, Jentz, a
Mayer, Eternost, Leskouski, ~~Mayer~~
Weber, Meyerovans, J. Reverdin, Pritsman

M. L. Doy en conséquence des renseignements
sur M. Lory (demande de dispense): refusé.

1. Demande de dispense (E. Bujard): a été
dispensé précédemment
2. " M. Cocher } accepté
3. " M. Erich

Demande Rubinsthick, Thémise de
refusé l'examen en public - refusé

" Fradis ^(Salomon) ancien étudiant, bachelier es-
sciences et s. médicales; passera les examens
selon l'ancien règlement

M. Jablochich: demande la reconnaissance
des études faites en qualité d'auditeur:
(elle présente une maturité fédérale).

"Vu le certificat de maturité fédérale,
et qu'il ne s'agit que des sciences naturelles,
accepté, sans que cela puisse constituer
un précédent."

(Refusé par le Bureau du
Sénat.)

Demande M^{lle} Hallberg Anna: certificat
école normale de Stockholm: refusé

" M^{lle} Berodstein: ^{déjà diplômée de la Faculté de}
~~auditrice externe~~;
possède aujourd'hui examen de latin:
transmis au bureau avec pièces favorables

Rapport sur la

Thèse de M^{lle} Lina Stern: Contribution
à l'étude physiologique de contractions de
l'utérus. (M. M. Prevost, Eternost, Mayer)
Accepté

Thèse de M. Geiser: Ueber familiäre festsitzende
Krankheiten. (M. M. Weber, Meyerovans, Bujard)

Programme: M. L. Doy en lit le programme
pour la séance d'hiver prochain.

M. Jentz: demande renseignements
sur un état de département se plaçant
sur certains professeurs commencent leurs
cours trop tard et les finissent trop tôt.

Si cette observation est d'origine contre M.
Jentz, il ne l'accepte pas, car dans ce
cas il sera obligé de demander pour la
séance prochaine de porter son cours ^{de latin}
de 1 h. à 1 h $\frac{1}{2}$ par jour.

Séance terminée
à midi
Pritsman

Leau le 30 V 1901
10h. (Ecole de Médecine).

Prisants: M. H. Sternut, Boyca, Zaker. 7 Remon
Pravod, Myjman, Weber. Les Karoski, Ceshani.

Demande
admission

M.-C. Jager transmette Demandes visant
M. Winogradoff = Diplôme de la Faculté de Théologie
à l'Université de Louvain : renvoyé à la Fac. des Lettres.
pour inscription

Prisun: M. Okoniewski - étudiant en médecine
(8^{me} année) Varsovie et Cracovie: soliste
et examen des travaux: accordé.

Plusieurs et d'autres de l'Académie ^{feminine} D. H. de
Kerbourg demandent l'édification comme
studium regulare et recommandent de les
studier fœtus (sciences naturelles). Accepiti

Rapport sur le thèse de M. Geism : Ueber
faux-taire geistes Krcult herstem :
par M. Weber (D. Eppim, Meyersmann)
accepté.

Théorie de M. Morel : Emploi de la sonde
œsophagienne dans les arènes (Wucher, Bas
Meymann)

Resultat du 11^{em} Examen de Doctorat.
10 candidats : 3 hommes 2 femmes : admis
2 retirés ; 3 échoués.

Lettre à M. Weber (transmise par M. L. Rostker)
Demande de faire un cours de Psychiatrie Gél. - plus étendue au début!
pratique; 1 h et 1/2 par semaine.

Ce cours a été donné avec beaucoup de succès.
Mort aux Vénérables.

M. Myerovitch rectifie cette affirmation.
 M. J. se traite bien son cours ^{de l'ind. lib.} de l'appétit
 entre la nutrition libale et la psychostomie
 et concluant par son 2^e au 2^e de l'ind. lib. aux 2^e de l'ind. lib.

M. Weber a le droit de faire tous les ouvrages qu'il désire.

ack

La Famille s'transporte dans le grand
Amphithéâtre pour assister à la
Thèse de Prival. Discut. Dr M. Hayem.

M. Hupérenin expose le sujet de son travail traitant des inflammations chroniques de sérum, et de leur effet sur les organes qu'elles recouvrent.

et après quelques argumentations présentées par
M. de Zahn, Curtze, Ekmann, le titre
se privat-Isent lui est conféré.

Jeune bota mist'
Kishan

Salt in heart, a 10 1/2 lb.

Salt in heat, a 10 1/2 h.

Present: Mr. Eberst, Zahn, Junger,
Meyers, Weber, Leskowski, Dr. J. J. and
Ward, Mayor, Cushman

M. D'Esprey a fait croquer

M. Jazyer présente le rapport de la thèse
de M. Broyer; cette thèse avait été sauvée
le 25.VI.1902 par correction.

Receipt.

Deux autres d'élèves de l'Académie de St-Peters-
 bourg : faut-il reconnaître tout à ces notes?
 Réponse

Dernière de M. Znati : J'en ai continué
hier même son examen interrompu par
cause de maladie. Révisé en automne.

These deposits:

M. Fontana: Etude expérimentale sur les
effets généraux et cardio-vasculaires d. l'apo-
dionine (M. Mayer, Revue, Echemos)

U. Roch = *U. car. I'hippus respiratoris*
(M. G. Hallenbeck, Bart, Ontario)

~~Report~~ sur la thèse de H. Morrel / De la cande
aerophagienne des Coléoptères (M. Weker, Baud, Hagen)
Caen

M. Alexieff - Contribution à l'étude de l'opération césarienne (M. M. Juretzka, Juretska, Laskowski)
Accepté

M. le Duc en rappelle généralement à l'occasion
de fêtes le 350^e anniversaire de la fondation
de l'Académie de France : et fait circuler
une liste de souscripteurs.

Horace

accept.

Leane Cecil
Owens
Christian

Séance du 7 novembre 1903
10 1/2 Salle du Sénat

Présent: MM. Eternod, Zahn, Prevost, Reverdin,
Laskowski, Joubert, Weber, Megawant,
Crispian

Dispenses: M. de Gaurath - (réfuge ^{au département} pour ^{reculagnement})

Demande Samaja

Demande Samaja de passer un examen de
dermatologie, le diplôme genevois étant
avec ce complément intégralement reconnu
en Italie. Refusé.

" Bonney

Demande Bonney: Étudiant à Lyon -
poussé volonté complète; externe Hôp. Saint
Lyon, Paris; demande dispense volonté
et examens subis: accepté dispensé des examens
naturels.

Carubi Dr

Voir 29 nov 1899

M. Carubi, docteur de New-Jersey ^{1 Pennsylvania}, demande
à passer le doctorat: y aurait déjà été autorisé
par M. le Docteur d'Espine: Il faudra redresser
cette autorisation dans la proc. verbale.

M^{lle} Weber Marie Valérie

M^{lle} Weber Marie Valérie (d. d. Hall) bachelier lettré
Aphyloraphie - accepté.

M^{lle} Fries

M^{lle} Fries - Diplôme genevois Haslem: accepté

Prix de la Faculté: 3 travaux sont présentés. Prix de la Faculté

M. Rine 'furthermore' - Anatomie d'un placenta
M. Stern - Contribution ét. de physiol. ^{de l'œuf} ^{de l'embryon}
M. Schaffner - Tuberculose organes finitans
Commission: Mayor, Joubert, Laskowski

Thèse de privat-docent: M. Sternberg Thèse Privat-Docent: Sternberg

Renvoyé à MM. Prevost, Bard, Mayor
(le principe du point doux dans le second coup
de corps ouverts).

M^{lle} Johnson: Recherches anatomiques sur la tuberculose généralisée des capsules
surmenables. (MM Zahn, d'Espine, Eternod.) Thèse: M^{lle} Johnson

Liégeois
à
M^{lle} Johnson

Séance du 28 nov. 1903
(Salle du Sénat 10 1/2)

Présents: M. Demot, Jutz, Brevet, J. Reuveny,
Laskowski, Lahn, Julliant, Bar, Mayor, Mgr.
vaut, Christiany

Despense:
Gamsatz
Sarkis-Tcheraz
M^{re} Cobbin
M. Bujard

Despense de M. Gamsatz: renseignements
favorables, accepté
M. Sarkis-Tcheraz, genevois, accepté
M^{re} Cobbin - continuation de la despense
M. Bujard, accepté.

Programme et règlements Univer.
ité de Zurich

M. L. Doyen expose les programmes
et règlements de l'Université de Zurich,
recus en échange de ceux de Genève

Demandes: M^{re} Chacai
M. Bujard

M^{re} Chacai } immatriculés en sciences
M. Bujard } ne possèdent qu'un examen
de latin de 4 au lieu de 8 dates.
Devront compléter examen de latin ou
faire le baccalauréat is sciences.

Pétition des étudiants

Pétition de 43 étudiants demandant que
payés (les examens cantonaux, surtout en sciences,
gratuits, il y ait, outre l'examinateur et
le coexaminateur aussi le doyen ou un
troisième examinateur.

M. Julliant constate que les étudiants se sont
déjà deux fois abstenus de paraître au
cours: les candidats ont fait de très mauvais

examens
M. J. Reuveny estime qu'on ne doit pas
pendant un examen, s'occuper de autres
notes mais seulement de réponses faites.

M. Demot fait remarquer que le ^{me} décret de la
faculté ~~Reuveny~~ autorise, avant le prononcé,
des modifications de chiffres à condition
que la totalité des candidats du jury soient
présents.

M. Lahn considère la pétition comme
une violence parce qu'elle réclame
de l'impartialité, ce qui est un affront
pour les jurés.

On a été trop bon avec les étudiants -
leur ignorance est remarquable. Il conviendrait
qu'ils ont payé, leur devoir
est fait.

M. Jutz constate que les étudiants sont
énervés parce qu'ils ont été trahis dans
la boue. Les étudiants, avec la nouvelle
condition d'admission, ne sont pas au
niveau des autres universités.

Léon d'Hydrotose, cité comme exemple
d'ignorance du candidat, s'est manifesté
à l'opération, comme étant un artiste
supérieur.

M. Julliant se réfère à ce fait.

M. Baud constate que ce fait ne se remanifeste par aucun nouveau règlement, puisqu'il n'est pas spécial ni suffisant plus à faire manquer un examen. Il s'agit d'une mauvaise interprétation de l'ancien règlement. En outre il faudra abaisser le chiffre de notes insuffisantes, dans le nouveau règlement, ~~celui-ci~~ ^{celui-ci} étant divisé en deux parties, le nombre de matières au monde dans chaque partie.

M. Eternod continue qu'on ne peut refondre la pétition, malgré l'incorrection du procès, ou que les faits incriminés ont été causés par une ~~mauvaise~~ ^{confusion avec les prescriptions} ~~interprétation~~ des règlements. La Faculté décide que: Il faudra répondre - oralement - qu'il n'a été fait du tort à personne et que ~~la~~ ^{celle} ~~faute~~ ^{interprétation} du règlement ayant été corrigée ^{par le professeur de chimie} il n'y a pas lieu d'insister.

M. Joubert considère que les étudiants ont le droit de manifester.

Thèse de M. Steinbiss (M. M. Weber, Christian, D'Espine)
Neben einem kleinen Fall von brischoth ~~Reinhold~~
Schwärmung.

Thèse de M. Dorot - Recherche expérimentale sur la virulence du xérobacille
(M. Christian, Zahn, D'Espine)

M. Sutter - Neben einem antiseptischen Thèse Sutter
paraurethrale Steinbiss aus Phosphorsäure ~~ammonia~~ ^{ammonia} Magnesia
(M. J. Reinhold, Julliard, Prevost)

Lecture du Rapport de M. H. A. Meunier. Rapport de M. J. Meunier
Recherche anat. sur la tuberculose casenne
d'un certain de lapins domestiques - (par
M. Zahn - D'Espine, Eternod) Accepté

Bibliothèque. Il a été dépensé jusqu'ici Bibliothèque
sur le crédit de 1903, la somme de fr 800 env.
M. Joubert propose qu'on donne une
contribution pour acheter les règlements
sur le prêt-à-décor.

Seance close à midi

Christian

Theses: Steinbiss

Dorot

Séance du 5. XII. 1903
à 11 h (Salle du Sénat)

Présents : M. Skene, Julliard, Leskooski,
Zahn, Mayor, Meyerovitch, Prevost, Baid,
Cushtan, Weber, A. Reverdin, J. Reverdin

M. le Doyen a reçu les étudiants félicitant pour
l'absence de la tranquillité :

30^{ème} anniversaire de l'empereur
mort du Prof. Wetherimer
et Ritter
Lettre du Doyen de la Faculté de Lettres,
instant la Faculté de Médecine a assisté
à la fête offerte à M. le Prof. Wetherimer
et Ritter pour le 30^{ème} anniversaire de
leur enseignement. Monsieur le Prof. Leskooski
est délégué par la Faculté.

Demande Julliard : enquête
sur les causes de la Pétition.
Lettre de M. Julliard, demandant la nomination
d'une Commission d'enquête sur les
faits incriminés par la pétition de étudiants
et demande que la Commission soit
présidée par M. le Doyen de la Faculté.

M. Zahn remercie M. le Recteur et Doyen
pour l'impression qu'ils ont mis
à l'honneur de la Faculté.

M. Julliard confirme la demande d'enquête.
Il entend qu'on convoque les étudiants et on

écoute leurs plaintes.

M. Mayor ne voit pas qu'on arrivera à
un résultat. Les parties perdent leurs
impressions.

M. Baid est du même avis

M. Julliard désire qu'on constate les faits : les
choses ne sont pas de la même manière différentes
que celle de laquelle elles ont été expliquées
par les journaux : il faudrait en outre savoir
comment les étudiants ont vu leurs notes
avant qu'ils leur aient été communiqués
officiellement.

M. Leskooski croit qu'il serait dange-
reux de nommer une Commission spéciale.
cela créerait un précédent fâcheux. Le
bureau s'adjoint un membre de la Faculté
et fera les recherches nécessaires.

M. A. Reverdin trouve qu'il faudrait
savoir si le Département fait déjà cer-
taines enquêtes. Dans ce cas, celle de
la Faculté serait inutile.

La Faculté décide d'envoyer la question au
bureau auquel sera adjoint M. Prevost.

Séance levée à midi
Christians

Séance du 12 décembre 1903
à 10h. 1/2 (Salle du Sénat)

President: M. M. Sternod, Zaher, Laskowski,
Drost, Junger, Mayor, Heyward, J. Brown,
Julian, Weber (Secretary)

M. Jolyer déclare ^{à propos du procès verbal} qu'il est étranger aux communications aux journaux de faits discutés à la Faculté.

Mr L. Goyen, presenta los comptes
de la Faculté, par M. Rictet. Solde en faveur
de la Faculté p 10.378.

Pour la Bibliothèque p. 2000.

Tree 250 ft p 952

Rapport Thén Léninisme.

Thèse de M. Steinbiss - Ueber ^{ein solches} Trans-
Bromsteinstörungen. - (Weber, d'Espoir, Cresson)
Accepté.

Rapport du Lt. Piro de la Faculté
(Major, Leskovsk., juge)

Trois mineurs ont été présentés
Gustermann. ^{un grand fils de mineurs} Placé dans le
Chauff. ^{Contribution à l'étude de la} Tuberculose des ^{travailleurs} miniers
Stern ^{M. la} Contribution à l'étude de la ^{de la femme} tuberculose

- ce dernier travail le plus intéressant est
proposé pour le prix - Acupé

Rapport 2^m examen.
(Demande Julia)

Rapport sur l'examen (2^{me} D^{re}inct) de Chirac
(demande d'enquête de M. Jullian)
L'enquête a montré qu'il y avait un man.

raie interprétation du règlement, provenant
d'une confusion entre les prescriptions des 2
règlements. Fautes le diff. ont été appliqués
à temps

M. Jenger fait remarquer que la phrase
"Les recriminations les états ont sont injustifiées"
n'est pas exacte: Les ont recriminées parce
qu'il s'avait ~~été~~ ^{accusé} ~~rien~~ ^{de} et après ~~recrimination~~ ^{recrimination} leur chiffre a été modifié.

M. L. Joly fait remarquer qu'il s'est aperçu à temps de l'erreur et qu'en conséquence, rien n'est révisé, tout aurait été en ordre au moment du prononcé.

M. Jullian observe que le formulaire d'exam.
men porte encore, par erreur d'impression,
le chiffre 5: cette ^{mention} ~~erreur~~ sera ajoutée au
rapport de la Commission.

M. Jentzer desire qu'en ajoutant au rapport
le nombre de personnes ayant reçu le suffrage.
— on ajoutera ~~le suffrage~~ " 7 candidats outre cela."

M. A. Kovalev, Major Prevost ^{Bac. J. Zehn} ajoutent
une ou quelques observations et le rapport
est accepté à l'unanimité.

M. Baud, en l'absence de M. Joly, expose son opinion sur la question de la ^{la} réglementation des laboratoires d'essais par les diètes, n'ayant

pas encore passé les examens précédents.
Il voit que cette manière de faire serait
bonne pour les laboratoires, (y compris
la pratique des cliniques) mais insuffisante
cette pour le cours théorique.
M. Zahn a éliminé les ^{du laboratoire} mêmes
étudiants qui n'ont pas eu déjà les
cours théoriques.
M. Julliard exige, pour pratiquer, deux
années de clinique.

M. Laszkowski trouve la méthode bonne
pour la clinique, mais mauvaise pour
la matière précédente, que l'on ne peut exiger
que ^{un peu} les mêmes pour être admis
aux laboratoires, qui, comme l'anatomie,
doivent être suivies pendant deux ans.

M. Ekmund ne participe pas cette manière
de voir: il y a de nombreux étudiants qui
ne feront jamais de examens. Le certificat d'
anatomie est d'ailleurs très peu abondant.

M. Bard remarque que seulement les refusés
aux examens et ceux qui ne se sont pas présentés
sont ceux qui ne sont ^{très} présentement.

M. Mayor pense que ceux qui savent qu'ils
ne pourront pas réussir sans examen, se
dispensent de le faire.

Stane Cassin
H. H. H.

Séance du 19. XII. 1903

Présents: MM Ekmund, Zahn, Prevost, Julliard,
Laszkowski, J. Kowalewski, Mescoant,
Weber, Bard, Mayor, D'Espine, Cristau,

Thèse de M. Elster Tourischeff. - Les eaux Thér. Tourischeff
thermales de Bulgarie. (Mayor, Prevost, Ekmund)

Rapport thèse de M. Sutter - Ueber einen autochthonen Rapport thèse Sutter
paraurethralen Stein aus Phosphorsäure (J. Kowalewski)
ammoniumsalzen. - (M. J. Kowalewski, Julliard,
Prevost) - Accepté

M. Prevost demande à ce propos qu'on
modifie la manière actuelle laquelle on
peut devenir privat-docent.

M. Zahn propose un nouveau Règlement. M. Zahn - Règlement
pour les examens ^{de la Faculté} de médecine, pendant l'examen
à rendre les examens cautions parfaitement
égaux aux examens fédéraux.

M. Bard trouve que ce projet est grave parce qu'il
modifie fondamentalement notre système.
La gravité consiste essentiellement dans la

question des équivalences. Il se souvient qu'on
l'a attribué le diplôme actuel, sans droit
de pratique mais qu'on créait un diplôme
cantonal professionnel. Si nous augmentons
encore nos exigences, nous fermons, c'est
évident, les portes de notre université aux
étrangers. En France il existe des dispenses
et des équivalences le une dormant droit
aux examens seulement, la autre ^{de} la pratique.
M. Baudouin ^{donne} qu'il faudrait consacrer à côté
du diplôme universitaire aussi un diplôme
professionnel, mais avec équivalences.

M. Zahn fait observer que ce rapport
s'applique seulement au diplôme professionnel.

M. Meunier a toujours été l'adversaire
du diplôme Cantonal tel qu'il est conçu
aujourd'hui.

La finance payée pour les examens fédé-
raux est supérieure à celle payée
pour les cantonaux.

M. Laskowski constate que toute l'ap-
pation ^{anti-universitaire} est une question de protectionnisme.
La France, envahie par les étrangers, a le
danger de son ancien système; elle a fermé
les ^{portes} de son diplôme professionnel.
Il y aurait donc lieu d'accepter la proposition
de M. Zahn mais donner au même temps
un diplôme professionnel. Il faut attendre l'avis
donné de cette question pendant le Grand Conseil.

M. J. Reuter trouve excellente la proposition
de M. ~~Baudouin~~ Zahn mais réclame que l'équiva-
lence soit étudiée d'une manière complète, ^{détailée}
^{travailler} une fois pour toutes. Il faudrait en
outre deux sorts de doctorat, avec et sans
droit de pratique.

M. Prost n'est pas encore éclairé sur la
question: en outre de l'^{examen} équivalence, il
existe ^{une} des exigences qui n'existent pas pour
les examens fédéraux: la thèse.

M. Enrichi explique les conditions
qui sont faites en Suisse aux ^{porteurs} diplômes
étrangers.

M. Mayor est heureux de constater que l'opinion
qu'il avait soutenue avec M. Baudouin sur
le tapis: si on arrivait à discuter rapidi-
ment le projet de M. Zahn, on aurait ^{la} chance
d'influencer favorablement le vote du Grand
Conseil.

M. Zahn se rend compte que son projet exige
comme complément la création d'un
autre diplôme, sans droit de pratique.

M. Jullien propose qu'on nomme une commission
chargée d'étudier la création de ces nouveaux diplômes.

M. D'Espine est de la même opinion.

M. Bard estime qu'il faut abolir la thèse pour le diplôme professionnel. Il voudrait proposer que 1) qu'on admette au doctorat le droit de pratique, 2) qu'on accorde, en outre, sur le diplôme fédéral, un diplôme professionnel avec admission d'équivalence pour les étrangers.

M. Eternod fait remarquer qu'il existait antérieurement un examen de justice et de droit - c'était un examen d'Etat qui a été aboli par la Faculté: il s'agit de le rétablir.

Il propose que la Commission soit composée de M. M. Zahn, Bard, Eternod. Accepté.

Seance du 22
5 min 2
C'est la fin

Seance du 22. XII. 1903
à 10 1/2 (Salle de Senat)

Présents: M. Berner, Zahn, Frey, Julliard, Laskowski, Bard, Mayor, ~~Bard~~ Meymann, D'Espin, J. Reinhard, Christen.

M. D'Espin demande quelques renseignements sur la thèse de M. Struberg.

Thèse Struberg
Refusé

M. Mayor et Frey donnent quelques explications.

M. Bard estime qu'il faudrait que le candidat présente d'autres titres.

M. Zahn, Julliard, Christen, D'Espin ont la même avis.

La Faculté décide de transmettre au Département une réponse négative en ce que les titres spéciaux ne sont pas suffisants.

La commission chargée d'examiner le rapport de la proposition de M. Zahn sur le nouveau règlement des examens, rapporte par l'organe de M. Eternod. M. Bard a préparé un rapport mais M. Eternod croit qu'il s'agit d'une malentendu sur le but de cette commission: il y a fait minorité. M. Bard présente son rapport au nom de la majorité de la Commission (M. Bard et Zahn).

Rapport de la Commission

M. Prevost & L. Cressin ne croient pas
le moment opportun pour créer un
doctorat sans valeur, lorsque la Universi-
té qui en posséderait une ^{seulement} part en ~~sa~~ le
plutôt à l'abolir.

M. Laskowski serait d'accord avec le
projet de M. Bard à condition qu'on laisse
intacte la condition d'admission.

M. Julliard pense qu'on ^{doit} créer un nouveau
doctorat on ne pourrait pas exiger
des travaux pratiques.

M. Bard ne voit pas que nous devons
modifier notre Doctorat Universitaire

M. Mayor croit qu'il y a du danger à ne
rien faire, car probablement le projet de
loi Chevillon a beaucoup de chance de passer
au Grand Conseil. Les étudiants d'ailleurs
~~travaillent~~ à nos études difficiles et nous
ne perdons pas les bons éléments.
On pourrait encore proposer de ne donner
le droit de pratique qu'aux porteurs de
diplôme cantonal qui pourraient être
secondaires analogues aux fédéraux.
Mais si le public ~~et~~ si le Corps médical
ne sauraient ~~facilement~~ comprendre
cette mesure.

M. Depierre insiste sur le fait qu'il ne faut pas
confondre deux terrains: le Diplôme et la
pratique; cette dernière question est en dehors
des compétences de la Faculté. Il y aurait du
danger à créer un nouveau Règlement après
nos quatre derniers.

M. Laskowski est certain que la grande majo-
rité des étudiants, 99%, ne viennent pas
à Genève pour s'y établir comme médecins.

M. Mejerant se retire avec plaisir dans le
rapport de M. Bard que les plaintes des
médecins de façon étaient justifiées.

M. J. Rendu remarque qu'au nom de l'as-
sistance des médecins il a demandé à la
Faculté de rendre les conditions d'examen
cantonales égales à celles de fédération ou
d'abolir le droit de pratique du diplôme cantonal.

La Faculté par 4 voix contre quatre
accepte le rapport de M. Bard.

Je salue ^{ceux} ^à ^{sont}
Crischam

Séance du 23 janvier 1904
Salle du Sénat à 10h 1/2

Présents: MM. Etermont, Zahn, Laszkowski,
Julian, Prevost, Mayor, Bant, Cristiani,
Meyerson, J. Kouradjeff

Demande Doyen de Berne - M. le Doyen annonce qu'il a reçu du Doyen de
la Faculté de Berne une proposition de réunir
les Doyens précédents l'union des Recteurs,
pour discuter les questions d'immatriculation
et a répondu affirmativement, en proposant
l'union comme règle.

Séminaire d'été des deux Bacheliers - Pétition de étudiants pour demander session
extraordinaire des deux bachelariats: accepté
pour la fin du semestre d'hiver.

Thèses: Rapports: Thèse M. Tourbacheff - Les eaux minérales
Tourbacheff et thermale en Bulgarie - (MM Mayor, Etermont,
Prevost) - accepté

Dorel Thèse Dorel - Cristiani, Zahn, D. S. (p. 11)
Accepté

Bontcheff Thèse Bontcheff - Contribution à l'étude
des causes de l'ulcère du duodénum -
(MM. Zahn, Laszkowski, Meyerson) Accepté

L. Kurler Thèse L. Kurler - (Zahn, Cristiani, Etermont)
Recherches anatomiques sur les racines conjuguées des paires
Accepté

Kouradjeff Thèse Kouradjeff - Action physiologique de la chaleur
locale dans quelques dermatoses (MM. Etermont, Oksman,
200 p.)

Mayor. —) Accepté

Programme - Prix Biot: il y a 52.30 : Programme
Prix Biot

Le prix sera annoncé pour automne 1905. -
Le sujet ^{devant être communiqué} ~~chirurgical~~ ^{M. Julian} ~~proposera~~ ^{à proposer} le sujet pour le prochain ~~travail~~ ^{travail}
à proposer prochainement. Le programme
d'été portera mention du prix, sans la détermi-
nation du sujet.

Bibliothèque - M. Prevost lit une liste d'ouvrages B. Bibliothèque
à acheter; les périodiques absorbent une somme
qui dépasse 1000. Les propositions de M. Prevost
sont acceptées

M. Bard dit avoir apprécié, dans une entrevue
avec le Président du Département, qu'un crédit
minimum de 1.500 fr. pour la bibliothèque sera
officiellement alloué à la faculté et que 500 francs
attribués à la clinique de l'état.

1500 francs pour la
500 francs pour la

M. Bard demande en outre qu'on établisse un
catalogue à fiches des livres et des
laboratoires appartenant à l'Etat: accepté.

M. J. Kouradjeff propose de répondre au Comité pour
le prix Nobel, en proposant notre Compatriote
Yersin: Prix Nobel

M. Bard fait remarquer qu'en récompenser une
œuvre et non une personne: en outre les demandes
étant personnelles, les réponses ne peuvent pas être
collectives

Jeune levé à midi
Cristiani

Séance du 20 février
1904 (Salle du Sénat 10^h 1/2)

Présents: M. Elernot, Prevost, Laskowski,
Bard, Cristiani, Mayor

Réponse du Département de l'Instruction P.
à la demande de M. Weber, désirant faire
un cours de psychiatrie. ^{pour l'ins. de la faculté de méd.} Cette réponse
est favorable.

M. Prevost fait remarquer qu'il a fait valoir
devant la Commission de Surveillance des
études la cause de M. Weber, mais qu'il n'a pas
trouvé d'écho: M. le procureur général
était d'accord en principe.

Demande Kornhaber - pharmacien autrichien
qui demande à venir sur l'enseigne de
la profession de pharmacien autrichien
qui est fermée: Préavis négatif.

Mlle Cogon a fait des études en médecine
en Allemagne. ^{elle a fait ses études en sciences.}
Demande à passer le baccalauréat et sciences
médicales.
M. Bard fait remarquer qu'^{selon} après le
nouveau règlement les cours sont obligatoires.
Mlle a fait ses laboratoires, ^{avant d'entrer en médecine, elle a fait ses laboratoires.}
accepté.

Rapport Thèse de M. Samaja. (Prevost, Mayor, D'Espine)
Le siège de convulsions épileptiformes et épilepsie
dupté

Thèse de M. Pachautou - de l'Franklinisation
en der médecine - (Cristiani, D'Espine, Bard)
Refusée, comme insuffisante.

Thèse Pachautou

Thèse de M^{lle} Jouis - Quelques cas de divination
conjugée de la tête et des yeux de sens paradoxal.
(Bard, D'Espine, Laskowski) acceptée

Thèse Jouis

Thèse de M. Ferron - de l'influence du
gibolep et du cortisone, de routes sur la perméabi-
lité et sur le fondement biologique du cal.
(Cristiani, D'Espine, Weber)

Présentation de:

Thèse Ferron

Bibliothèque: Soudain à payer 1108.-

Bibliothèque

Lettre du Département à propos du
crédit pour la bibliothèque et la part
venant sur ce crédit par la Clinique
médicale.

M. Elernot fait remarquer que le crédit avait
été porté à 2000. sur sa demande, faite
au Bureau du Sénat.

M. Bard lui-même à garder son crédit de 500.
et que la Clinique puisse à son choix être
mise à la bibliothèque ou à l'Hôpital
Cantonal.

M. Elernot préfère dans ce cas qu'il existât
une répartition des sommes déjà dans
le budget de 1905.-

Il sera rétrocedé 500. à M. Bard sur
le crédit de 2000. de l'année 1903 et 1904.-

Séance le 20
à 10 h 1/2

Séance du 12 mars 1904
(Salle du Sénat) à 10 1/2 h

Présents: M. Eternod, Laskowski, Zaher, Pruvost, Megawant, Weber, Mayor, Christiani.

Le premier verbal est lu et adopté.
M. Dugrenat lit une lettre du Département de l'Instruction publique et propose la création d'une bibliothèque. Les 500 fr. de M. Baud, destinés à l'achat de livres qui doivent être déposés à la bibliothèque aux mêmes conditions que les autres livres.

Lettre du Département relative à la création d'un poste provisoire de M. ^{est} assistant à la chaire d'anatomie pathologique.

M. Weber fait remarquer à M. Pruvost d'avoir soutenu sa demande de faire un cours de psychiatrie aux élèves de la Faculté de Droit.

M. Megawant fait remarquer que le professeur de médecine légale enseigne théoriquement la psychiatrie.

M. Weber est satisfait de savoir que le motif invoqué pour le refus n'est pas celui qui a été exposé.

(M. Christiani, Mayor, Eternod) Etude comparative

Rapport de la thèse de
M. Beckhoff

de la valeur hygiénique de quelques planches approuvées à base de bois. —
Accepté (après correction au point de vue orthographique)

Contribution à l'étude du Vénusien au point de vue Theri. Perlemann
Thérapeutique de Chir. (Th. Perlemann) M. Mayor, Pruvost, Baud) Accepté

M. Yersin. Contribution, sur la kénophtysis " Yersin
(M. Baud, D'Espine, Zaher) Accepté

M. Lazzari. De l'ostéomalacie à forme nerveuse " M. Lazzari
(M. M. Baud, Mayor, Eternod) — accepté

M. Statera Contribution à l'étude des cas de mort relatifs par lésion des artères coronaires. M. Statera
(M. Megawant, Zaher, Eternod) Accepté

M. Ferroni. (voir séance précédente) — M. Christiani, Ferroni
D'Espine, Weber. Accepté

M. Henri Zbinden. Docteur de Berne et demande habilitation
médecin fédéral demande à être habilité de privat-docent
comme privat-docent. — De la psychologie H. Zbinden
rapport rationnelle — (M. M. Weber, Pruvost, D'Espine)

Question des cours de privat-docent donnés Cours de privat-docent
dans les locaux extra-universitaires. — La dans les locaux de
question a été discutée au Sénat, qui a décidé dehors de l'Université
qu'il ne fallait traverser que dans des cas
exceptionnels, où cela est nécessaire.

M. Lahn remarque qu'il existe une circulaire
du Conseil d'Etat (M. Cartier) relative à ce
sujet.

M. L. Dagen expose la demande de quelques jeunes
docteurs qui désirent continuer à donner leurs cours
dans des locaux particuliers.

M. Mayor croit que les cours pratiques donnés
dans des cliniques particulières par des jeunes
docteurs ont une certaine utilité.

M. Prevost n'a pas de cet avis.

M. Laskowski pense qu'il ne faut pas
fermer la porte, mais autant que pos-
sible limiter le nombre des autorisations.
La suite de la discussion est renvoyée
à une prochaine séance.

Séance close à midi.

Christian

le Doyen

Hann (Dr Christen)

Séance du 30 avril 1904
(10 1/2 h. Salle du Sénat)

Présents MM. Eberhard, Lahn, J. Reverdin,
Laskowski, Prevost, Junger, Mayor, Weber
Christian. M. Julliard se fait excuser.

M. L. Dagen présente de nouveaux de dispensés
de MM. Coblenz, Törras, Gamrath (continuation
de dispensés) accepté.

Demande de M. Barri Törras de dispenser
des cours - accepté.

Lettre de remerciement de M. Julliard

M. Laskowski propose d'écrire une lettre collective
à M. Julliard. Accepté.

Demandes de candidats ayant été refusés
au baccalauréat ^(selon l'arrêté), de pouvoir se présenter
à l'examen à la fin du semestre d'été. Accepté.

Demande de 8 candidats de passer l'examen
du 1^{er} doctorat à la fin du semestre d'été.
Refusé, ~~En raison de ce que font les examens~~
~~d'après l'ancien règlement, pourraient passer~~
~~le deuxième examen dans la même session.~~

M. Bard demande qu'on place les examens
de 1^{er} doctorat à la fin des semestres et le
2nd doctorat au commencement. Renvoyé à la prochaine
séance.

M. le Doyen a prie' M. le Recteur de redresser
à propos de la location des terrains voisins
nauts l'Ecole de Médecine. Le Département
^{des travaux publics} a répondu qu'on n'en a pas encore disposé
et qu'il prend bonne note de l'observation
Demandes de privat-docent.
M. M. Roch (Docteur de Genève)

M. Bard demande qu'on porte à l'ordre du
jour de la prochaine séance la question
des privat-docent. (Accepté)

^(D. de Genève)
M. Papadaki demande à faire un cours théo-
rique de psychiatrie, qui fait partie du
cours de M. Weber: renvoyé à la discussion des
proposants

Théor. Peyer rapport) Rapport de la thèse de M. Peyer - Contribution
à l'étude des néoplasmes du sein des hommes.
(M. M. Julliard, J. Reverdin, Calver) Accepté

Présentations:
Théor. Kolliet de la mesure d'angle de la première saignée
(M. Bard, D'Esprit, Mayor)

Théor. C. J. Faucouret Magen und Darmthätigkeit beim Diabetes
Mellitus (D'Esprit, Prevost, Cristiani)

Théor. Berthelot Etude sur les effets cardio-vasculaires
des solutions salines hypotoniques
(Mayor, Prevost, Eternat)

Séance levée à 11 h 15
Cristiani

Séance du 7 mai 1904
(10 1/2 h. Salle du Sénat)

Présents: M. M. Eternat, Doyen, Prevost, Lasbowski,
Bard, Weber, Mayor, Cristiani

M. Zahn se fait excuser.

Demandes de dispenses: M. Bajard: accordé Dispenses

M. M. Brunstein, Jeune, prolos, Kerker demandent à passer les examens sous le nom de
système - accordé

Rapport de la thèse Faucouret - lu par Rapports thèse
M. Prevost (D'Esprit, Cristiani) accepté M. Faucouret

Rapport de la thèse Kolliet - lu par
M. Bard (D'Esprit, Mayor) - Accepté " Kolliet

Prix Bizot = est remis au semestre prochain Prix Bizot

Demande Papadaki: M. Weber est d'accord
qu'un cours théorique de psychiatrie
qui ~~la partie théorique de son cours~~ soit fait
par le privat-docent Papadaki.

Demande Papadaki

M. Eternat annonce qu'il fera désormais en
hiver, ses cours de 9 à 10 h. le matin.

~~7.0~~ Private docents

M. Bard propose qu'on modifie la loi sur
les prius doctus.

La loi actuelle qui fait des différences entre les facultés, nous permet de proposer des modifications en ce qui concerne la faculté de médecine.

M. Bant propose d'insérer droit aux
docteurs et licenciés de l'Université.

Il faudrait pour avoir ce droit de titres ^{officiel}
pour se présenter à l'examen ^{ce qui n'est pas le cas} à titre subsid.
et en outre un exposé personnel des titres mêm.
d'un cours public.

L'admissibilité consistait en traverser par
roues et fonctions.

Le cours public se fait sur un
mât de bois.

M. Prevost remarque que la thèse oblique a été primitivement émise pour tous les cas.

M. Mayor est d'accord pour ^{qu'on établisse} ~~exiger~~ un rapport
préalable

M. Weber croit qu'on discutait au même temps
régler la question des professeurs extra-ordinaires.

M. Laskowski propose que M. Baudouin en
rapporte sur la question.

M. Bard préfère qu'on nomme un commissaire
qui rapportera

W. Baul, Provost of Mayers not a genuine member
of this commission.

St'anne Anne a Mrs.

Henry

Séance du 21. mai 1904
(10^h 1/2 Salle du Séat)

Présents M. Eternod, Doyen, Zelen, Prevost,
J. Reverdin, Laskowski, Jaton, Altman,
Miquel, Carham, Bard

Le procès verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Loi Prevost-Doyen

M. Prevost annonce que la Commission
pour la modification de la loi sur les Prévôt-
Doyens a appris que l'Administration commun-
ale - Doyen de la Côte va venir à Paris,
est très sérieuse.

Deuxième Jullien

M. le Doyen lit la lettre du Conseil d'Etat
annonçant l'acceptation de la démission
de M. Jullien de sa nomination à professeur
honoraire.

M. le Doyen lui a adressé une lettre officielle
M. Laskowski visite pour son in-lieu-mor-
anne l'œuvre collective.

Demande Acosta

M. Acosta demande à passer la 1^{re} séance
laissant en partie - accordé

Rapport Thén Berthier

Thén Berthier - Rapport lu par M. Prevost
(M. Mayor, Eternod) - accepté

" " Borrel

Thén Ch. Borrel - Rapport lu par M. J. Reverdin
(M. Laskowski, Weber) - accepté

M. Eternod expose les variations qui ont eu
lieu dans l'annonce des conférences d'an-
tomie de M. Laskowski: il attire l'attention
sur le fait que cette annonce peut induire
les étudiants en erreur, en leur faisant
croire qu'il y a un cours spécial payant.

M. Laskowski veut que les professeurs
puissent annoncer leurs cours comme ils
le veulent.

M. Bard pense qu'il faut seulement
s'occuper de savoir si la formule appliquée
est bonne ou non: il faut dire "labora-
toire avec conférences".

M. Eternod a consulté le Bureau du Séat
qui a décidé qu'il doit y avoir concordance
entre le programme et l'horaire.

La majorité croit qu'il conviendrait d'écrire
exercices pratiques d'anatomie tous les jours
de 8 à 6 avec conférences de 10 à 11 1/2.

Election du Doyen et du Secrétaire:

Doyen: Bulletin de l'œuvre 11

M. Mayor 6 voix, Eternod 4, D'Espinois 1

M. Mayor est élu.

M. Prevost en l'honneur de M. Mayor remercie

M. Eternod pour son activité pendant 4 ans
et pour la grande amélioration qu'il a introduite

M. Laskowski appuie ces paroles.

Electum de Scutaria - Potenti 11. - Maj. 6
M. Cristiani 7 voix, Majorant 4
M. Cristiani et ille.

Proposition d'Espine
(maturité)

M. d'Espine propose une modification
aux ^{conditions} ~~maturité~~ exigées pour l'admission
dans la Faculté de Médecine.

Nous n'avons rien à craindre de la comparaison
avec les autres universités. Nous n'avons
qu'un seul point faible: la maturité technique
et pédagogique.

Il nous faudrait, avant la Conférence
des Recteurs à Bâle, garder seulement
la maturité d'un examen spécial.

M. Stenard rappelle que c'est le Senat qui
a introduit la maturité pédagogique dans
les conditions d'admission. Nous risquons
de nous en voir échouer devant le Senat.

M. Prevost rappelle que les conditions
proposées par M. d'Espine existent à la Faculté
de Médecine, dans les anciens Règlements.

M. Baur est d'accord pour supprimer la
pédagogique mais non la technique.

M. Jenzel est d'accord avec M. Baur: la question
a été discutée à Berne et en principe
on a été d'accord pour qu'on accepte toutes
les maturités. C'est cependant inacceptable.

Pour le moment, par conséquent, Bâle et Zurich
seuls possèdent les ecarts donnant des diplômes.

M. Laskowski remarque que le programme idéal
de beaucoup de pays n'est pas de l'latin.

M. Zehn rappelle qu'en Allemagne les trois
maturités sont admises, sauf en Bavière.

La suppression de la maturité pédagogique est
acceptée à l'unanimité.

La ^{maturation} ~~maturation~~ de la technique est acceptée.

Il a été levé à midi
Cristiani

Séance du 3. VI. 1904

(à 5h. salle du Sénat)

Présents - M. Eternod, Laskowski, Mayer
Bard, Duval, Hallenhoff, Jazy, Weber
Reverdin, ^{2 voix} ~~M. Cristiani~~

M. Zahn a fait venir

Lecture d'une lettre de remerciement à M. Julliard

Demande de Jaucourt (précis: deux autres
par le Département de Justice et Police)

(patente bernoise et neuchâteloise. - accordé)

Election d'un délégué - remplacement de M. Cristiani

nommé Secrétaire du Sénat - M. Meyer est élu.

Vocation de M. Julliard Girard à la chaire

de chirurgie chirurgicale: nomination

d'un délégué à la Commission.

M. Laskowski propose M. J. Reverdin

M. J. Reverdin accepte à condition de

pourvoir au nom de la Faculté, proteste

contre la manière d'agir du Département

Il approuve cependant le choix de M. Girard.

M. Jazy trouve que la loi a été obscurcie

par le Département.

M. Mayer trouve que la loi a été obscurcie

mais qu'il y aurait avantage à obtenir

certaines traditions.

M. Hallenhoff trouve en effet que les choses

ne seraient pas si à passer ainsi. Il y a

des formes à observer entre le Sénat et le Département.

M. Laskowski est d'avis de nommer
un délégué: indépendamment des protestations
à voir: la Faculté ne proteste pas.

M. Bard trouve que la loi peut être
différemment interprétée, mais il y a
des précédents qui la fixent.

Nous devons donc nommer un délégué
au mandat de voter pour ou contre,
sans protestation sur la forme.

M. Zahn est très sympathique à M.
Girard, qui est connu de longue date.
Il constate cependant qu'à Genève

nous n'avons pas une constitution
universitaire: la loi est mauvaise
et devrait être modifiée.

M. Cristiani est d'accord ^{avec tout le monde} que la loi est
mauvaise mais le Département en
proposant une vocation doit au

préalable présenter l'intérêt: c'est
ce qui a eu lieu.

La Faculté n'accepte pas que le délégué
proteste contre le procédé du Département

M. J. Reverdin est nommé délégué par 8 voix

M. Mayer obtient 2 voix

M. Prevost une.

Proposition Jentgen
sur les rapports des
thèses.

Proposition Jentgen : La Commission
de trois membres chargés d'examiner
les thèses jugera si celle-ci est acceptable
ou non - sans lecture du rapport
en séance.

M. Bard trouve que cela ne pourra
se faire que pour les cas où il y a
unanimité : la lecture devra avoir
lieu en cas de discussion ou d'ajournement.

Les rapports des thèses ~~seront lus~~ ~~à la Commission~~ ~~de la Commission~~ ~~de la Commission~~
devront être lus toutes
les fois que la Commission ne propose
pas l'acceptation à l'Assemblée.
Accepté.

Séance levée à 6 $\frac{1}{4}$.

H. L.

Séance du 25 VI 1904

Présents : MM. Eterné, Lahn, Bard,
Droost, Laskowski, Mayor, Meyer,
Crischam, Abramson, Weber,
M. Jentgen se fait excuser.

Le procès verbal est lu et approuvé.

M. le Doyen lit l'avis du Conseil d'Etat nomination de M. Grand
nommant M. Grand, professeur de Clinique
en chirurgie.

Lettre de M. le Préfet de la Seine à M. le Recteur : Lettre de M. Vincent

Rapports de thèses : M. Dauchanton : Étude de Thèse
pharmacodynamique de la tuberculine.

- Accepté (Mayor, Droost, Espinas)

M^e Jentgen : Un cas de fracture du crâne.
accident ou crime (M. Meyer, Laskowski, Stern) Acc.

Moutkhar Tkyel - Contribution
à l'étude de la méningite cérébro-spinale
à forme prolongée (M. Bard, Mayor, Espinas)
accepté

M. Andrieff - Le résultat du traitement des
fractures... (M. Julliard, Roudot, Stern, Mayor)

M^e Koutarine - Étude critique sur la réinfection
syphilitique (Abramson, Meyer, Mayor) Accepté!

M^e Haliff - Catalogue des thèses annuelles. (Droost
Laskowski, Stern) Accepté
M. le Doyen annonce qu'il y aura en 1905, un
Congrès international d'anatomie.

Privat. Docteur

M. Mayor, rapporteur de la Commission
chargée d'étudier les modifications à apporter à la loi sur
l'art de rapport de celle-ci.

4. Bard propose de voter immédiatement
les modifications de la loi. (voir rapport)
avec un
procès verbal

M. Weber constate qu'à Berne il y a
contradiction entre la loi et le règlement
- la vœux légende appartenait au diplôme.
La proposition Bard est acceptée.
Accepté (à l'unanimité).

Leau a lu à l'unité

[Signature]

Séance du Mercredi 9 Septembre 1904
à 8 h. 1. à l'Université.

Présidence de M. Prof. Mayor. Docteur.

Présents: M. Frey, Etemod, Laskowski, Oltramare, Christiani,
Megewand, J. et Aug. Reverdin, d'Espine, Weber.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.
M. le Docteur fait part de l'avis de notre collègue le Prof.
Zak et adresse quelques paroles d'appréciation à la mémoire
de défunt. Nos vœux suivent le ^{l'œuvre} de notre collègue
et l'imiter.

2. Présentation de thèses: 1. Nicolas Krensky. (Sur phénomènes Chén Krensky.
projetiles observés en cours de affections du fœtus) Présent
d'Espine. Megewand, rapporteur.

3. Eschewetsky Jérôme. Sur le cas carcinome primitif Chén Eschewetsky
de veine (Bard Mayor. Christiani rapporteur.)

4. Lettre de M. Chiodoroff à M. le Docteur au sujet de la Lettre Chiodoroff.
examineur. Chiodoroff a déjà été refusé deux fois. Le 3^e
fois il a été ^{inexorablement} refusé pour ^{une} ~~une~~ grande.

M. Etemod fait observer que le Bureau du Sénat a
refusé la demande de Chiodoroff. qui demandait à passer
une 4^e fois.

5. Leutger dit qu'au fédéral on autoriserait dans ce cas
semblable à passer une 4^e fois.

Le Prof. demandeur de M. Chiodoroff. n'est même aux 100.

La Famille Elle est acceptée par 5 voix contre cinq. M. Mayor
départage en faveur de Chiodoroff.

6. M. le Docteur fait part d'une lettre de M. le Prof. Bard. Lettre Bard.
relative et intéressant de l'anatomie pathologique. M. Bard, Enseign. de l'hist. pathol.
indiquait qu'un règlement fixait le droit de proposer de
étudier en même temps qu'un même règlement étendait
leurs droits.

Il dit que le système actuel présente des vices qu'il faut supprimer.
Il lit quelques passages d'une lettre qu'il écrivait à un ami.
Il fait passer son nom qu'il a écrit dans l'enseignement de
l'anatomie pathologique d'après le système en usage en Allemagne.
Il demande à la Faculté s'il y a lieu de faire un cahier de charges
avec la nomination et la démission de l'élève. 2. Le cahier de
charges accorderait quelques droits au Prof. de chirurgie en ce qui
concerne les autopsies.

M. Lutzky voudrait que M. Bard revint à l'ancien projet
de cahier de charges.

M. Desjardins appuie M. Lutzky. mais il voudrait que M.
Bard complétât son idée.

M. Laskowski dit que la proposition Bard est grande et que
qu'elle donnerait les droits au Prof. à l'avenir. Il s'agit de
savoir si pour le futur professeur d'anatomie pathologique
on peut mettre d'abord être mis sous la dépendance des prof. de chirurgie.

M. Bard lit deux projets de cahier de charges.

M. Ultramaire dit qu'il n'a rien de la vacance d'un chair.
de voir comment cette chair doit être réparée et quelle soit
la modification à apporter au nouvel enseignement. M. Ultramaire
ordonne que la Faculté soit informée par chirurgie au Département
de la modification à apporter.

M. Laskowski craint pour son matériel et voudrait savoir en
que faire faire le Prof. Bard avec l'argent qu'il propose.

M. Bard dit qu'il s'agit seulement d'une affaire entre le
Prof. de chirurgie et celui d'anatomie pathologique.

M. Eternod dit qu'il faudrait envisager la question de savoir s'il
n'y aurait pas de lieu de laisser aussi un peu plus de latitude
à l'anatomopathologiste vis-à-vis de la chirurgie. C'est l'avis
de la proposition Bard.

M. Lutzky dit qu'il est d'accord avec M. Bard.
Il faut modifier l'enseignement actuel de l'anatomie pathologique.

Mais il n'est pas d'accord de réformer l'enseignement de l'anatomie
pathologique. par plus qu'il se veut que le chirurgien puisse faire
des mises des autopsies. Toutefois il voudrait que pendant l'autopsie
le Prof. de chirurgie ait le droit de dire quelque chose et d'expliquer
les faits anatomiques et les lésions.

M. Weber présente quelques objections au système proposé par
M. Bard. Il y en a deux à ce que le Prof. de chirurgie fasse
même les autopsies.

M. Prentiss dit que le système Bard est un peu dur dans les grands
théâtres, mais qu'il y a une petite exception comme le lobe, il
entraînerait le matériel. Il craint aussi les traitements qui
opposeraient chirurgie entre le chirurgien et l'anatomopathologiste.

M. Aug. Perceval dit qu'il a répondu trop à l'avis pour
la technique. Il ne suffit pas d'apprendre à faire une autopsie
mais il faut que l'élève voie la relation qui existe entre
la chirurgie et l'anatomie pathologique dans la lésion qu'elle
présente à l'autopsie.

M. Bard présente le texte suivant qui est très bon

" La Faculté décide qu'il y a lieu de fixer par règlement
les droits réciproques des professeurs d'anatomie pathologique et
des professeurs de chirurgie dans les autopsies "

Cette proposition est adoptée.

Il lit ensuite son projet de cahier de charges.

M. Prentiss veut en rester à l'ancien règlement. car il voit aussi
une source de conflit en laissant au Prof. de chirurgie une part
quelconque dans la direction des autopsies.

Le paragraphe du projet Bard est adopté (voir annexes)
Par le 1. paragraphe, M. Weber voudrait qu'on fixât d'abord les
droits réciproques des professeurs de chirurgie et celui d'anatomie patho-
logique.

Le § 2 est accepté, sauf la mise de M. Prentiss et Eternod.

M. Grand Division a lieu à propos du § 3.

Contre Bard

Le paragraphe 3 est accepté
à propos du §4. M. Perrot s'oppose. Le 2^e partie de paragraphe.
Le paragraphe §4 est accepté: (voir §3 2^e partie annex)
M. Mayor présente avec un article additionnel. Cet article
est accepté. (voir annex)

M. Laskowski fait la réserve que ce règlement ne touche en
rien le règlement actuel concernant l'anatomie normale. Ce
point sera accepté par la Faculté.

M. Magerand désire qu'on fixe le nombre de heures destinées à
l'enseignement de l'anatomie pathologique.

M. Bard propose 4 ou 5^h pour le cours théorique et à 3 ou 4 pour
le cours de démonstrations. Accepté

Le séance est levée à 11 heures 1/4.

Le Secrétaire

M. Mejean

- Annexe au Procès-Verbal.

Proposition acceptée par la Faculté.

- Prof. d. C. Faculté
1. Le Professeur d'anatomie pathologique a la charge des autopsies,
sous la réserve des droits que chacun des professeurs de clinique
possède sur les autopsies des malades de son service.
 2. Si l'exercice de ces droits ne peut pas être assuré par la
collaboration des deux professeurs intéressés, réglée d'un
commun accord, il se fera d'après les règles suivantes:
 3. Le professeur de clinique pourra réserver les autopsies
des cas pour lesquels il le jugera utiles sans que leur
nombre puisse dépasser le 1/3 (tiers) du total des autopsies
de son ressort. Dans ces cas l'autopsie sera faite sous la
direction du professeur de clinique ou de son représentant par
les assistants du professeur d'anatomie pathologique ou à leur
défaut par les assistants de la Clinique.
 4. Le Professeur de Clinique conservera néanmoins le droit d'apporter

aux autopsies faites par le Prof. d'anatomie pathologique, de
réclamer qu'on fasse ou qu'on laisse faire les recherches complémen-
taires qu'il jugera nécessaires, de faire après le Prof. d'anatomie
pathologique les prélèvements utiles pour les examens histologiques
et d'utiliser pour son enseignement et pour ses publications en ces
matières tous les autres. Le Prof. d'anatomie pathologique
jouira des mêmes droits pour les autopsies faites par le professeur de
clinique.

5 Article additionnel Mayor:

Les arrangements que prendront entre eux pour assurer l'exécution Accordement Mayor
du présent règlement, les professeurs de clinique et d'anatomie
pathologique ne devront en aucun cas, entraver pour l'étudiant
des obligations non prévues par le règlement, le programme
et les horaires.

Le Secrétaire

M. Mejean

Séance du Vendredi 30 Sept 904
à 10 1/2 h. Salle du Sénat.

Président: M. Mayor Président Jolyon

Présents: M. M. Bard, Perrot, Laskowski, Lutzger,
Laskowski, Magerand, d'Espine, J. Reverdin.

Le Procès-Verbal est lu et adopté.

1. Le thème de Laskowski est accepté.
2. Présentation de Thèses: cf. Forostet et traitement du Thèse
le tubercule du gonon. (A. Reverdin, Laskowski et J. L.
Reverdin, rapporteurs. M. Mejean rapporteur pour l'ad. des
3. Thèse de Neustky
3. Quelques élèves en plaçant d'avoir été obligés, le même Reverdin et Prof.
de Prof. pour l'obtention du grade de docteur. L'enseignement
porte 250f et non 300. Après renseignements pris auprès
du Secrétaire Caipus, on sait qu'en chiffre de Prof. il y a 300f.

Mon occupation s'engage au profit de différents candidats pour
M. Centanni pour le District apistant de Vallang.

à M. Reverdin partisan de l'inscription. Ne qu'est-ce donc
le fait nouveau, il faut renvoyer l'affaire à une commission.

M. Bard. propose de faire des enquêtes sur certains candidats.
Il est d'accord pour une inscription officielle.
Mme Compiègne propose de faire des enquêtes sur les candidats et Bard
est d'accord et sera chargé de faire l'enquête
M. le Doyen soumet la question de l'enseignement à repasser
pour le semestre prochain. Il faut que la Faculté prenne une
décision.

M. d'Espine propose de charger M. Huguenin de l'enseignement
de l'anatomie pathologique jusqu'à la nomination d'un nouveau
titulaire.

M. Bard dit qu'il n'y a rien qui presse : il a intérêt personnel
à ce que ces remplacements soient faits par un assistant et qui conduisent
à certains moments à la carte forcée. Il veut bien attendre.

M. Mayor donne enfin son opinion sur la candidature de M. Bard.

~~M. le Doyen propose de faire des enquêtes sur les candidats~~

~~M. le Doyen propose de faire des enquêtes sur les candidats~~

Le Secrétaire.

M. Mayor

Séance du Vendredi 14 Octobre 1904 à
10 h 1/2 à l'Université.

Président de M. le Prof. Mayor. Doyen.

Présents : M. M. Bard, Cristiani, Eternod, Laskowski, Prigent,
Lentzer, J. L. Rouvier, d'Espine, Guind, M. Mayor.

Reclamations (p. 300f) et propos de la réclamation formée par quelques élèves au sujet
de 300 fr. à verser pour l'obtention du grade de docteur, M. le Prof.
Eternod fait observer que cette affaire a déjà été discutée et
votée par la Faculté sur la proposition de M. Jullivard.
M. Mayor estime que cela entraînerait une modification de

Règlement.

Le Secrétaire est chargé de rechercher dans le Procès verbal,
la liste exacte de la décision prise par la Faculté.

Le P. V. est ensuite adopté.

1. M. le Doyen annonce la candidature de M. Lemaire pour l'enseignement
de l'enseignement de la Faculté.

2. La sur commission chargée d'examiner la thèse de M. Kewsky, Chère Kewsky.
propose sur la décision du rapporteur (M. Mayor) de ne pas
accepter sous sa forme actuelle cette thèse. Celle-ci devra être
remaniée.

3. La thèse de M. Bard "Sur le placement de l'ovaire, crémé" Chère Bard
est acceptée.

4. Suppléant de la chaire d'anatomie pathologique. Chaire d'anatomie pathol.

M. le Doyen fait une petite observation au sujet de la somme.
M. Mayor. Il désire que la décision de la Faculté soit
tenue secrète, afin d'éviter des désagréments possibles.

Il ouvre lecture d'une lettre de M. le Recteur au sujet
du remplacement de M. Jahn et de la réponse qu'il s'en est faite.
Celle qui concerne le suppléant pour la chaire, il désire
savoir que M. Huguenin fut chargé de fonctions d'enseignement.
Les moments une longue discussion s'engage au sujet de
la suppléance de la chaire.

M. Bard. se mit par qu'il y ait bientôt un homme au
suppléant pour le cours théorique. Il suffirait de désigner
M. Huguenin pour le suppléant au point de vue des cours
pratiques.

M. Lentzer n'est pas de cet avis et il a la conviction que si
le cours théorique d'anatomie pathologique n'est pas donné, les
étudiants quitteront la Faculté. Il est également convaincu
qu'aucune nomination ne pourra être faite avant le printemps.

M. Bard n'est pas si pessimiste et il estime qu'on peut
avoir avec un nouveau professeur d'anatomie pathologique

en Novembre. Dans ce cas, on peut parfaitement se contenter d'un suppléant pour le cours pratique.

M. Hermod pose la question de principe. Il faut savoir si on a ou non pour moi une suppléance.

M. Leskowsky est d'accord avec Leitzner. Il est d'accord de donner une suppléance pour le cours théorique mais de la donner provisoirement.

M. Christen dit qu'on peut donner une suppléance mais sans préciser le degré de ses fonctions.

Prof. Girard. Salut. A ce moment M. le Prof. Girard fait son entrée dans la salle. M. le Doyen le salue et le présente à ses nouveaux collègues en lui souhaitant la bienvenue au milieu d'eux. M. Girard remercie puis la discussion continue.

M. Frey veut la suppléance pour un semestre.

M. le Doyen dit qu'en même temps qu'on suppléant,

Suppléant quel qu'il soit ne réglait pas la question du nombre d'heures à donner. En présence des opinions émise, M. Mejerand propose

Propose. Mejerand de les formuler sur la forme suivante:

1. La Faculté est d'accord de charger provisoirement le Dr Hauguein de l'enseignement théorique et pratique de l'anatomie pathologique à l'Université.

2. La Faculté est d'accord de charger le Dr Hauguein de l'enseignement de l'anatomie pathologique à l'Université pendant le semestre d'hiver 1904-05.

Cette seconde proposition est acceptée par 6 voix contre 1.

M. Hauguein sera donc chargé de la suppléance de la chaire d'anatomie pathologique pendant le semestre d'hiver.

Cette proposition sera transmise au Département de l'Instruction

5 Heures des séances.

M. le Doyen propose de choisir l'heure de la séance à 10 h.

Accepté.

6 Au sujet de la proposition de M. Mayor concernant la

nomination d'un commission pour l'examen des titres, la Faculté décide de laisser au Doyen le soin de faire ce qu'il veut et de le laisser juge de l'affaire. La nomination d'une commission n'est pas reconnue nécessaire.

La séance est levée à 11 h 1/4.

Le Secrétaire

Mejerand

Séance du Samedi 24 Octobre 1904 à 11 h. — Salle de la Bibliothèque de Droit

Président de M. le Prof. Mayor. Doyen.

Présents: M. M. Leskowsky, Frey, Weber, Leitzner, Christen, Mejerand.

Le Procès Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Commission chargée de rapporter sur le mémoire de Dr Samaja, Prof. Samaja, pour la prise universitaire est composée de M. M. Weber, Christen, Plapin.

L'affaire Friedländer - demande d'autorisation de pratiquer dans 2 aff. Friedländer. le Canton - vient en discussion. M. Friedländer dit qu'il est le principal de Moravie, demande aux membres de l'autorisation de pratiquer. Il y a une réciprocité.

M. Leskowsky propose de prier M. Friedländer de s'adresser à la Confédération pour la question des équivalences. Par ce moyen nous donnerons en appui par conséquent une réponse satisfaisante. Il demande de M. Friedländer. Accepté.

M. René Guillemin, correspondant d'un mémoire pour le semestre 3. Demande Guillemin de s'inscrire au Janvier et non en Octobre pour le semestre d'hiver 1904. Accepté.

M. Chiodoff dit qu'il demanderait de s'inscrire pour le semestre 4. Demande Chiodoff et l'accepte.

Lettre Frédéric 5 Le sujet de la chaire d'anatomie pathologique. Le Doyen communique d'une lettre du Prof. Frédéric de Liège, adressée au Dr Prioux qui dit qu'il ya penurie d'anatomistes pathologistes en Belgique.

Lettre Clotter 6 Lettre de M. Clotter à Jirich au sujet de Prof. Jaugg. Les titres de M. Jaugg sont transmis à la Commission.

Cher Jaume 7 Dépôt de la thèse de M. Jaume. Beitrag zur enterischen Glandulose. Paris: M. Christen-Lentz. Sternod, rapporteur.

Chaire d'Hygiène. 8 Le Doyen parle de l'entretien qu'il a eu avec le Chef du Département de l'Instruction au sujet de la chaire d'hygiène et de modifications à y apporter. Mr. Nicoud demande que la Faculté prenne une décision officielle à ce sujet. M. Mejerand demande que l'on recueille bien précieusement le matériel. Il ne faut pas simplement demander une augmentation de traitement pour le professeur actuel ou modifier l'enseignement d'hygiène en lui donnant plus d'extension et en y ajoutant la pathologie expérimentale.

Le Prof. Christen fait observer que Jirich est le seul Université où l'enseignement de l'hygiène ne comporte qu'une heure par semaine. Il voudrait qu'il y ait deux heures.

M. Prioux demande que l'enseignement de cette branche comporte trois heures afin que le traitement du Prof. soit un traitement équitable.

Le Doyen fait observer que trois heures, c'est trop. Il faut tenir compte des programmes actuels qui sont déjà surchargés.

Prof. Mejerand 9 Après discussion M. Mejerand propose de formuler sous la forme suivante la requête à la Faculté:

1^o La Faculté décide la venue près de nous d'un professeur d'hygiène et d'enseignement de l'hygiène à la Faculté de médecine et de porter cet enseignement à 2h par semaine.

2^o Il y a bien d'aller au Laboratoire d'hygiène un crédit suffisant, conforme aux exigences des

dispositions. et de faire un Laboratoire d'un appartement.

Ces deux propositions sont acceptées et unanimement.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire

M. Mejerand

Séance du 19 novembre 1904
à 10 h. à l'Université.

Présidence de M. Mayor, Doyen.

Présents: M. Laskowski, J. L. Reverdi, M. Weber, Christen, Prioux, Lentz, Sternod, Jirich, Mejerand.

Absents: M. Kalkbrenner.

Excusés: M. Kalkbrenner.

Le P.V. de la séance précédente est lu et adopté.

M. Sternod dit que s'il n'est pas venu à la dernière séance,

c'est qu'il n'a pas reçu de convocation.

Réponse de M. Nicoud au sujet de la chaire d'hygiène. Le

Council d'Etat s'est déclaré prêt à examiner la question, et

à s'en occuper après la nomination du Professeur d'anatomie

pathologique.

Demander d'exemption des finances scolaires pour M. M. Buzzi &

Kellert, de la Colton, et M. Gernerath. Ces demandes sont

accueillies.

M. le Doyen annonce qu'il a immatriculé 52 étudiants des 3

années de 3^e et 4^e demandes.

M. Goldschmidt pourrait être exempté de la 8^e classe, soit

d'après l'Université.

M. Sternod propose de supprimer résolument la 8^e classe.

Cette proposition est appuyée par la Faculté, pour la

8^e classe n'est pas exigée en Rome. Pour les autres années

qui a été demandé en Rome. La 8^e classe ne sera donc plus

Réponse Nicoud
Chaire d'hygiène

Finances scolaires
Exemption.

Suppression de la 8^e classe

